

MESURES D'ÉVICTION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE



Les **animaux de compagnie** sont très variés, allant du chat au poisson, en passant par la perruche et l'iguane, entre autres. Tous les animaux, aussi les **NAC** (nouveaux animaux de compagnie), peuvent provoquer des allergies, de même que leur nourriture.

Pour éviter d'entrer en contact avec les allergènes de vos animaux de compagnie, les **mesures d'éviction** suivantes sont **utiles et complémentaires aux traitements prescrits par votre médecin**. Le but de ce document est de vous donner des pistes pour vous protéger des allergènes qui vous posent problème tout en altérant le moins possible votre qualité de vie.

Eviter l'animal :

- Bien que la séparation puisse être difficile, l'idéal est de **se séparer de l'animal** et ensuite bien nettoyer le logement ou autre lieu où il se trouvait
- **Ne pas se procurer de nouvel animal**, même d'une autre espèce (risque de développer une nouvelle allergie)

Si l'éviction de l'animal est impossible :

- **Toucher le moins possible l'animal.**
- **Confiner l'animal à certaines pièces**, en évitant en particulier la chambre à coucher : l'isoler dans pièces faciles à nettoyer (ex : carrelées)
- Surtout pour les chiens et chats : faire **laver l'animal** 1x/semaine par quelqu'un qui n'y est pas allergique, sinon porter un masque, des lunettes et des gants pour le faire
- Surtout pour les animaux en cage, terrarium ou aquarium : faire **nettoyer le lieu de vie de l'animal** par quelqu'un qui n'y est pas allergique, sinon porter un masque, des lunettes et des gants pour le faire.
- **Eviter les objets rembourrés, les tapis / moquettes...** (réservoirs de squames d'animaux et autres allergènes)
- **Eliminer la poussière** où se stockent les squames d'animaux et autres allergènes : passer régulièrement l'aspirateur, éventuellement aspirateur avec filtre HEPA, utiliser un chiffon humide
- **Laisser ses vêtements portés à l'extérieur hors de la chambre à coucher** pour éviter d'y mettre les poils ou autres allergènes d'animaux qui se sont collés aux vêtements alors que l'on était dans le bus, au restaurant...

Choisir ses occupations

- **Vacances** : l'idéal est de ne pas les passer dans des lieux avec de nombreux animaux (fermes, etc), surtout où se trouvent ceux auxquels on est allergique. Demander une chambre interdite aux animaux dans les hôtels.
- **Métier et loisirs** : l'idéal est de choisir des activités qui ne nécessitent pas le contact avec les animaux, du moins pas avec ceux auxquels on est allergique ... sans pour autant renoncer à ses passions ! Il peut être utile de discuter avec votre allergologue des risques des activités envisagées.

Porter avec soi la trousse d'urgence prescrite par votre médecin

- **Selon les manifestations de votre allergie, votre médecin vous a prescrit un traitement** contre l'asthme, la toux, le rhume, la conjonctivite ou les démangeaisons. Il est impératif de les avoir avec vous en permanence, car les mesures d'éviction décrites dans ce document peuvent ne pas suffire à éviter les allergènes que vous ne supportez pas.

Pour en savoir plus, vous pouvez discuter avec votre médecin traitant ou contacter le cabinet CIAO. Sur le site internet www.immunologie-allergologie-paiano.ch, d'autres documents complémentaires à celui-ci sont disponibles.